



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Sous-ministre

Ottawa (Ontario)  
K1A 0C5

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Deputy Minister

Ottawa, Ontario  
K1A 0C5

DMC 276181

John Williamson, député  
Président  
Comité permanent des comptes publics  
a/s d'Angela Crandall  
131, rue Queen, 6e étage  
Ottawa ON K1A 0A6

Bonjour,

Vous trouvez ci-joint, dans les deux langues officielles, le rapport sur l'état d'avancement du travail effectué dans le cadre des recommandations 1 et 2 demandé par le Comité permanent des comptes publics lors de ma comparution le 1<sup>er</sup> mars dernier.

J'espère que ces renseignements seront utiles aux membres du Comité. Veuillez agréer mes plus cordiales salutations.

Forbes  
Chris

Digitally signed  
by Forbes, Chris  
Date: 2022.12.23  
11:53:59 -05'00'

Chris Forbes

Pièces jointes

Canada

**Rapport au Comité permanent des comptes publics sur l'élaboration d'un plan global de préparation et d'intervention en cas d'urgence touchant l'ensemble du système alimentaire canadien**

**Introduction**

En décembre 2021, le rapport de la vérificatrice générale intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada* a été déposé au Parlement, avec des recommandations adressées à Pêches et Océans Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Par la suite, le Comité permanent des comptes publics a étudié le rapport de la vérificatrice générale et, en mai 2022, a présenté son 14<sup>e</sup> rapport intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada*. Comme il est indiqué dans la réponse et le plan d'action de la direction, déposé au printemps 2022, AAC a répondu à la recommandation du Comité comme suit :

	<b>Recommandation du Comité</b>	<b>Réponse du gouvernement et état de la situation</b>
<b>Recommandation 1</b>	<b>Que, d'ici le 31 décembre 2022, Agriculture et Agroalimentaire Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur le travail effectué avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les parties prenantes, y compris des groupes Inuit, Métis et des Premières Nations, en vue de l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence permettant de réagir à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne. Un rapport final devra aussi être</b>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est en voie de fournir, d'ici le 31 décembre 2022, un rapport d'étape détaillant le travail effectué avec les partenaires et les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT), y compris les Premières Nations, les Inuit et la Nation des Métis, sur un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence.</p> <p>AAC élaborera un plan d'action final qui tracera la voie à suivre pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants d'ici le 31 mars 2023. Le plan d'action comprendra une analyse des lacunes et proposera une approche réalisable pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants. Cette approche visera à élaborer un plan complet d'ici 2024 tenant compte des conséquences en matière de sécurité alimentaire pour tous les Canadiens.</p>

	<p><b>présenté au Comité au plus tard le 31 mars 2023.</b></p>	<p>AAC a commencé la première de deux phases de travail en réponse à cette mesure. La phase 1 consiste à travailler avec les gouvernements FPT, ainsi qu'avec l'industrie et les partenaires autochtones, pour déterminer les options du plan d'action et convenir d'une approche de mise en œuvre. Cette phase prendra fin d'ici mars 2023.</p> <p>La phase 2 consiste à mettre en œuvre la voie à suivre avec les FPT et les intervenants, dont le résultat sera la mise en œuvre d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence lors d'une crise touchant l'ensemble du système alimentaire du Canada. La date d'achèvement prévue est 2024.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de protéger les systèmes alimentaires du Canada contre les crises. AAC s'engage à planifier à long terme pour atténuer les perturbations futures de la production, de la distribution et de la consommation d'aliments.</p> <p>À ce jour, AAC a entamé la première phase de son travail en réunissant des intervenants de toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour élaborer un plan national complet de préparation et d'intervention en cas d'urgence. L'objectif de la première phase de travail en cours est de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières Nations, les Inuit et la Nation des Métis et les intervenants, y compris l'industrie, sur la meilleure façon de soutenir les efforts de préparation et d'intervention de la chaîne d'approvisionnement au Canada. Un plan national réussi de préparation et</p>
--	--	---

		<p>d'intervention en cas d'urgence doit tenir compte des intérêts, des circonstances et des points de vue uniques des Premières Nations, des Inuit et de la Nation métisse en misant sur la participation et l'élaboration conjointe, à l'appui de la réconciliation, de l'autodétermination et de la souveraineté alimentaire. La première phase a quatre principaux résultats :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Faire connaître l'importance d'élaborer un plan complet d'intervention en cas d'urgence pour le secteur agricole et agroalimentaire [EN COURS];</li><li>2. Établir un groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) pour contribuer à la définition des paramètres d'un plan d'intervention FPT- industrie et des plans connexes [EN COURS];</li><li>3. S'engager dans un processus de sensibilisation des peuples autochtones, des partenaires de l'industrie et des intervenants afin d'obtenir des conseils sur une approche visant à améliorer les interventions d'urgence FPT et de l'industrie [EN COURS];</li><li>4. Décrire une voie à suivre pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones et les intervenants afin de déterminer les options du plan d'action et de convenir d'une approche de mise en œuvre. Cette phase de travail aboutira à un accord sur les options du plan d'urgence et sur une approche de mise en œuvre. AAC continue à veiller à ce que le plan d'action proposé dans cette phase concorde avec le Plan fédéral d'intervention d'urgence afin de rendre la gestion fédérale des urgences plus cohérente et d'améliorer la</li></ol>
--	--	--

		coordination entre les institutions fédérales.
--	--	--

### **Mesures clés prises à titre de réponse au rapport du Comité permanent**

Dans sa réponse au rapport du Comité, AAC s'est engagé à collaborer avec les autres ministères fédéraux concernés, ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux du secteur de l'agriculture, les intervenants de l'industrie et les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin de les sensibiliser à l'importance d'élaborer un cadre complet d'intervention d'urgence pour le secteur agricole et agroalimentaire qui tient compte de l'importance de la sécurité alimentaire.

Afin de faciliter ce processus, AAC a décidé de renouveler le Cadre FPT de gestion des urgences en agriculture au Canada (le Cadre). Ce cadre donne aux partenaires l'orientation stratégique pour préparer et gérer de façon concertée les urgences auxquelles fait face le secteur agricole, et ce, d'une manière prévisible, cohérente, pratique et avant-gardiste. Le Cadre actuel a été créé à une époque où les maladies végétales et animales suscitaient de vives inquiétudes, et il n'a jamais été conçu pour faire face aux situations d'urgence actuelles, comme la cybersécurité, les agitations civiles et les événements géopolitiques mondiaux (crise du transport des grains dans la mer Noire). De plus, il ne tient pas compte de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, comme la transformation et la distribution au détail, ce qui a une incidence directe sur les préoccupations des Canadiens en matière de sécurité alimentaire lorsque des pénuries de nourriture, l'accaparement des denrées et l'escalade des prix surviennent en période de crise.

La désignation des autorités compétentes, l'élaboration d'un modèle de gouvernance, la reconnaissance des aspects internationaux des événements d'urgence et la pratique de scénarios d'urgence seront considérées. Un examen du Cadre nous aidera à éclairer l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

Dans cette optique, voici les principales mesures prises par AAC à ce jour :

- La création du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la gestion des urgences du système alimentaire. En décembre 2022, ce groupe a tenu deux réunions et d'autres sont prévues pour le début de 2023. Le mandat du groupe consiste à :
  - renforcer la résilience et la capacité collective du gouvernement et de l'industrie afin de prévenir et d'atténuer les perturbations qui touchent le secteur alimentaire canadien, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre;
  - contribuer à l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence lors d'une crise touchant l'ensemble du système alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire des Canadiens;
  - soutenir les grands objectifs gouvernementaux visant à améliorer la résilience de chacune des infrastructures essentielles du Canada et à compléter les efforts et les

ressources supplémentaires actuellement concentrés sur les efforts de planification d'urgence du gouvernement fédéral.

- Consultation du Réseau du secteur alimentaire (RSA), un forum permanent dirigé par AAC pour la discussion et l'échange d'information entre les intervenants du secteur alimentaire, qui a pour mandat de renforcer la résilience et la capacité collective du gouvernement et du secteur à prévenir et à atténuer les perturbations qui touchent le secteur alimentaire du Canada, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre. Les discussions de ce forum portent sur les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et sur la manière de les atténuer. AAC présentera des options pour les éléments du plan d'intervention au RSA au début de 2023 et travaillera avec le groupe pour les peaufiner.
- Séance de mobilisation du Congrès des peuples autochtones en décembre 2022. AAC travaille avec les experts en la matière du Ministère et ceux d'autres ministères pour organiser d'autres séances de mobilisation avec d'autres groupes d'Inuit, de Métis et des Premières Nations.
- Les représentants d'AAC ont consulté d'autres ministères, notamment Services aux Autochtones Canada, RCAANC, Sécurité publique Canada et Transports Canada, au sujet de l'élaboration du plan d'intervention et de la façon dont il peut être lié aux travaux effectués par ces ministères (par exemple, l'élaboration du nouveau Plan fédéral d'intervention d'urgence et du Plan d'action pour les infrastructures essentielles à Sécurité publique Canada, et la publication récente du rapport du Groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement par Transports Canada). AAC comprend l'importance de ces efforts de collaboration et continuera d'établir des liens avec d'autres ministères pour obtenir leur contribution à mesure que le plan d'intervention sera élaboré.
- Des représentants d'AAC ont rencontré le Conseil canadien de la jeunesse agricole (CCJA) le 13 décembre 2022. Organe consultatif d'AAC, le CCJA est un groupe de jeunes Canadiens qui offrent des conseils, favorisent un dialogue permanent sur les défis et les possibilités liés à l'alimentation, échangent des renseignements et des pratiques exemplaires et proposent des recommandations concernant les forces et les faiblesses des politiques et des programmes touchant le secteur agricole et agroalimentaire. Cette séance de consultation a permis de recueillir les commentaires d'un groupe diversifié d'intervenants sous-représentés de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada.

En attente de la soumission du rapport final au comité le 31 mars 2023, AAC continuera d'élaborer une analyse approfondie des lacunes, qui porte sur l'intervention face à la pandémie de COVID-19, ainsi que sur les événements subséquents qui ont nui à la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada. Cette analyse jettera les bases de l'élaboration du plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

Le rapport final qui sera terminé d'ici le 31 mars 2023 fournira plus de détails sur le plan d'action promis par AAC dans sa réponse et son plan d'action de la direction, soumis au Bureau du vérificateur général au printemps 2022. Ce plan d'action décrira les mesures proposées par AAC pour élaborer le Plan d'intervention en cas d'urgence, qui sera déposé par le Ministère en 2024. La mobilisation et la consultation des intervenants se poursuivront tout au long de l'établissement du PIU. Ainsi, on pourra mieux comprendre les rôles, les responsabilités et les possibilités de collaboration entre les intervenants en plus d'améliorer les résultats de la gestion des urgences dans une situation de crise qui touche l'ensemble du système alimentaire canadien.

Le Plan d'intervention en cas d'urgence servira de guide pour éclairer la réponse des gouvernements provinciaux et territoriaux, des intervenants de l'industrie et des partenaires des Premières Nations, des Inuit et de la Nation métisse à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne.

Il est reconnu que les considérations liées à l'analyse et aux politiques élaborées en vue du Plan national d'intervention en cas d'urgence doivent être éclairées et conçues sous un angle intersectionnel, notamment en appliquant des cadres comme l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus).

#### **Annexe A : RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC)**



DepartmentOfAgricultureAndAgriFood-Rep

#### **Annexe B : Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada**

<https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/production-animale/gestion-urgences-agriculture/cadre-gestion-urgences-agriculture-au-canada>

## Un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les contributions visant les engagements en matière de développement durable, d'égalité des sexes et de diversité pour les programmes de soutien alimentaire d'AAC

### Introduction

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a administré trois programmes dans le cadre de l'intervention du gouvernement à l'égard de la pandémie de COVID-19 : le Fonds d'urgence pour la transformation, le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire et le Programme de récupération d'aliments excédentaires.

En décembre 2021, le rapport de la vérificatrice générale intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada* a été déposé au Parlement, avec des recommandations adressées à Pêches et Océans Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à AAC.

Par la suite, le Comité permanent des comptes publics a étudié le rapport de la vérificatrice générale et, en mai 2022, a présenté son 14<sup>e</sup> rapport intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada*, qui comprenait la recommandation suivante adressée à AAC :

	<b>Recommandation du Comité</b>	<b>Réponse du gouvernement et état de la situation</b>
<b>Recommandation 2</b>	Que, d'ici le 31 décembre 2022, Pêches et Océans Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada présentent au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des rapports dans lesquels ils décrivent leurs progrès pour ce qui est de s'assurer de mesurer la contribution relative de leurs futurs programmes de soutien à l'alimentation aux engagements à l'égard du développement durable et aux résultats liés aux genres et à la diversité, et d'en faire état, afin d'améliorer les évaluations et les résultats des programmes. Des rapports finaux devront également être présentés au plus tard le 30 avril 2023.	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation et suggère que Pêches et Océans Canada (MPO) et AAC soumettent un seul rapport final, plutôt que deux rapports distincts, d'ici le 30 avril 2023. La présentation d'un rapport unique s'harmonise avec les engagements actuels en matière de rapports liés au rapport du BVG, au dépôt de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2022-2026 en novembre 2022 et à l'élaboration ultérieure d'une nouvelle Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) d'AAC.</p> <p>Le MPO et AAC s'engagent tous deux à veiller à ce que les programmes de soutien à l'alimentation effectuent un suivi des contributions à l'égard du développement durable et des questions liées aux genres et à la diversité en vue d'améliorer les évaluations et les résultats des programmes.</p> <p>Une fois la SFDD 2022-2026 déposée en novembre 2022, le MPO et AAC élaboreront chacun leur propre SMDD afin d'établir les cibles et les indicateurs qui reflètent le mieux les contributions ministérielles au SFDD et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.</p>



	<p>Le MPO et AAC s'engagent tous deux à veiller à ce que tous les programmes tiennent compte des questions liées au genre et à la diversité. Pour donner suite à la réponse et au plan d'action de la direction, qui répondait au rapport du BVG, le MPO a élaboré des directives visant à soutenir les programmes dans l'élaboration de cibles et d'indicateurs liés aux résultats attendus quant à la durabilité et à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) des nouvelles initiatives pertinentes. Les documents d'orientation présentent des processus et des renseignements connexes permettant de veiller à ce que les programmes démontrent la façon dont leurs résultats correspondent aux engagements du Canada en matière de développement durable (tels qu'établis dans la SFDD fédérale et la SMDD du MPO, et en harmonie avec ACS+). Il est prévu que toutes les nouvelles initiatives, notamment celles liées au soutien alimentaire, appliquent ces directives dans le cadre du processus de ciblage de résultats.</p>
--	--

### **Mesures clés prises à titre de réponse au rapport de la vérificatrice générale**

AAC s'engage toujours à s'assurer que les programmes de soutien alimentaire effectuent le suivi des progrès réalisés quant au développement durable, à l'égalité des sexes et à la diversité afin d'améliorer l'évaluation et les résultats des programmes.

AAC tient compte des engagements liés au développement durable pendant les étapes de planification et de développement de tous les programmes au moyen du processus d'évaluation environnementale stratégique, conformément aux exigences de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. AAC inclut des exemples de la façon dont ses programmes contribuent aux objectifs de développement durable dans ses plans ministériels et ses rapports sur les résultats ministériels depuis 2020-2021, comme il est requis par le Conseil du Trésor du Canada. Depuis 2022-2023, un nouveau tableau obligatoire a été ajouté au gabarit du plan ministériel afin d'inscrire des renseignements supplémentaires sur le respect des objectifs en matière de développement durable par les programmes.

Maintenant que la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022-2026 a été déposée, AAC préparera une nouvelle Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) visant à établir des cibles et des indicateurs qui reflètent mieux les contributions ministérielles à la SFDD et aux objectifs de développement durable des Nations Unies. Cela sera fait d'ici novembre 2023.

AAC intègre les considérations en matière d'égalité des sexes et de diversité dans la conception, le développement et la mise en œuvre de tous ses programmes. Les évaluations d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) sont obligatoires dans le cadre des processus de proposition budgétaire,

de mémoire au Cabinet et de présentation au Conseil du Trésor. AAC s'engage à la collecte continue de données ACS Plus qui utilisent les données des demandeurs et les relient à d'autres bases de données (p. ex. les fichiers couplables de Statistique Canada), ce qui fournira un ensemble de données pouvant servir à créer des profils sur la démographie des demandeurs, des bénéficiaires et des bénéficiaires potentiels de programme et, ainsi, mieux comprendre la portée des programmes et la présence d'obstacles. Ces données et ces analyses permettront également de mieux éclairer nos politiques et nos programmes, y compris pour les étapes futures de conception et de mise en œuvre. La répartition des avantages et les principales répercussions sur la diversité figurent dans le rapport sur les résultats ministériels.

En ce qui concerne les contributions à des groupes précis de nos programmes de soutien alimentaire examinées dans le cadre de la vérification du Bureau du vérificateur général sur la protection du système alimentaire canadien, des analyses sont en cours et seront terminées à temps pour être incluses dans le rapport d'avril. Plus précisément :

- Conformément aux exigences en matière de rapports sur le rendement, les bénéficiaires du Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire (FUSA) devaient réaliser un sondage auprès d'une partie de leurs partenaires et fournisseurs locaux de services d'alimentation par l'entremise desquels le programme a été mis en œuvre. Le sondage comprenait une question sur l'identification des communautés servies grâce au financement, en particulier les communautés isolées, les communautés du Nord, les communautés rurales et les communautés autochtones. Cette information permettra d'analyser les répercussions du programme, par exemple la hausse du pourcentage de la quantité de nourriture distribuée dans ces communautés par les fournisseurs locaux de services d'alimentation qui ont reçu du financement. Les résultats de ces analyses seront inclus dans le rapport définitif à envoyer au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes d'ici le 30 avril 2023.
- De façon semblable, dans le cadre du Programme de récupération d'aliments excédentaires (PRAE), les organismes responsables de la livraison des aliments excédentaires (p. ex. les banques d'alimentation et les autres organisations vouées à la sécurité alimentaire) devaient remplir un rapport sur le rendement. Le modèle de rapport comprenait une question sur l'identification des communautés servies grâce au financement, en particulier les communautés rurales, les communautés éloignées, les communautés du Nord (les trois territoires en plus des régions de l'Inuit Nunangat dans le Nord du Québec et le Labrador) et les communautés autochtones. Comme pour le FUSA, cette information permettra d'analyser les répercussions du programme, par exemple la hausse du pourcentage de la quantité de nourriture distribuée dans ces communautés par les fournisseurs locaux de services d'alimentation qui ont reçu du financement. Les résultats de ces analyses seront inclus dans le rapport définitif à envoyer au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes d'ici le 30 avril 2023.